



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE, DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'INSERTION

DPPD 2023- 2025



Version finale DPPD 2023-2025_PAP 2023 DES PROGRAMMES

TABLE DES MATIERES

introduction	3
I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE	4
1.1. LES MISSIONS DU MINISTERE	4
1.2. ORGANISATION DU MINISTERE	5
II. CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE	6
III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR	7
IV. PROGRAMMATION TRIENNALE DES CREDITS : BUDGETISATION PLURIANNUELLE SUR TROIS	8
V. TABLEAU DE BUDGETISATION EN AE-CP DES PROJETS/PROGRAMMES	10
VI. CONCLUSION	12

INTRODUCTION

Au Sénégal, la problématique de l'insertion des jeunes demeure cruciale et constitue un enjeu majeur pour l'Etat. En plus, le tissu économique au Sénégal se caractérise par la présence d'un secteur informel très important qui utilise une main d'œuvre peu ou mal qualifiée plus ou moins de grande taille à la recherche de compétences professionnelles. Les apprenants du système de formation professionnelle et technique faisant moins du dixième des apprentis issus du système traditionnel d'apprentissage.

Aussi, le secteur de la formation professionnelle et technique (FPT), est actuellement confronté à des défis d'adaptation de l'offre d'éducation et de formation aux potentialités socio-économiques du pays et de formation d'une masse critique de compétences. Cela passe par l'absorption de 30% des sortants du cycle fondamental dans la formation professionnelle et technique.

Cette insuffisance d'une main-d'œuvre qualifiée se répercute sur le secteur privé et limite son expansion.

Fort de ce constat, le ministère a fait de l'apprentissage et de la formation professionnelle des leviers importants pour participer à la réduction du taux de chômage et accroître l'employabilité des jeunes.

En outre, le gouvernement du Sénégal a décidé d'asseoir une politique spécifique au profit de cette frange importante de la population. Ainsi, le développement de compétences des apprentis et des maitres d'apprentissage pour améliorer la productivité des ateliers d'apprentissage est inscrit dans les priorités du département.

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

1.1. LES MISSIONS DU MINISTERE

Le Ministre de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines de la formation technique et professionnelle, de l'apprentissage et de l'Insertion.

Au titre de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'insertion :

- ✚ Il est chargé de la gestion de toutes les disciplines de formation technique et professionnelle, quels qu'en soient la filière et le niveau d'études ;
- ✚ Il est responsable de l'encadrement académique et du contrôle de toutes les formations à caractère technique ou professionnelle, et doit veiller à leur adéquation avec l'économie ;
- ✚ Il facilite l'acquisition d'un savoir professionnel par l'ensemble des sénégalais et veille à la qualité de la formation continue dans toutes les filières ;
- ✚ Il veille à l'ouverture des disciplines de formation technique et professionnelle sur le milieu universitaire et doit favoriser la coopération avec les entreprises privées ;
- ✚ Il a la charge de faciliter l'insertion des diplômés et des formés ;
- ✚ Et il promeut l'apprentissage et veille à la modernisation de l'apprentissage traditionnel.

La politique est mise en œuvre à travers trois (03) programmes :

- ✚ Développement des offres de formation professionnelle et technique ;
- ✚ Développement de l'Apprentissage ;
- ✚ Et Pilotage, coordination et gestion administrative.

1.2. ORGANISATION DU MINISTERE

Le MFPAI est composé du cabinet et ses services rattachés, du Secrétariat général et ses services rattachés, de directions et d'autres administrations.

Les services rattachés au Cabinet sont : l'Inspection interne, le Centre national d'Information et de Documentation (CNID), le Service national d'orientation professionnelle (SNOP) et le Bureau de Communication.

Les services rattachés au Secrétariat général sont : le Bureau du Courrier commun, le Bureau des Archives et de la Documentation, la Cellule de passation des marchés publics (CPM), la Cellule juridique, la Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation (CEPSE), la Cellule genre et de l'Equité et la Cellule informatique.

Les directions et services sont : la Direction de l'Insertion, la Direction de la Formation professionnelle et Technique (DFPT), la Direction de l'Apprentissage (DA), la Direction des Examens, Concours professionnels et Certifications (DECPC), la Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement (DAGE) et la Direction des Ressources humaines (DRH).

Les autres administrations rattachées sont : l'Agence nationale de la Maison de l'Outil (ANAMO), l'Office national de la Formation professionnelle (ONFP), le Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT) et le Centre national de Qualification professionnelle (CNQP).

Le Ministère dispose également de services déconcentrés. Il s'agit des bureaux de formation professionnelle logés dans les Inspections d'académie et des établissements de formation professionnelle et technique. Ces derniers sont constitués de lycées d'enseignement technique, de centres de formation professionnelle (CFP), des centres sectoriels de formation professionnelle et d'écoles de formation de formateurs.

Les services du ministère sont rattachés aux programmes conformément au tableau suivant :

Programmes	Services
Développement des offres de formation professionnelle et technique	Direction de la Formation professionnelle et technique
	Direction de l'Insertion
	Office nationale de Formation professionnelle
	Fonds de Financement de la formation professionnelle et technique
	Etablissements de formation professionnelle et technique
	Etablissements de formation de formateurs
Développement de l'apprentissage	Direction de l'Apprentissage
	Agence nationale de la Maison de l'Outil
Pilotage, gestion et coordination administrative	Direction des Ressources humaines
	Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement
	Direction des Examens, Concours professionnels et Certifications
	Inspections d'Académies/Bureaux de formation professionnelle

	Inspection interne
	Service national d'orientation professionnelle
	Cabinet du Ministre
	Centre national d'Information et de Documentation
	Cellule Genre et de l'Équité
	Bureau de la Communication
	Cellule juridique
	Cellule informatique
	Cellule de passation des marchés
	Cellule des Etudes de la Planification et du Suivi -Evaluation
	Unité de suivi et de coordination des projets

II. CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE

Ces dernières années ont été marquées au niveau international et régional par de nouvelles orientations qui se sont traduites au niveau national par des réformes visant l'amélioration des performances des secteurs de la formation professionnelle technique et de l'apprentissage.

Au niveau international, le Gouvernement a ratifié l'agenda de l'éducation 2030 qui traduit l'expression d'une vision partagée et globale sur le renforcement de « l'accès des offres éducatives, de l'équité et de l'inclusion, de la qualité et des résultats d'apprentissage ainsi que de l'apprentissage tout au long de la vie ». C'est dans ce sillage que s'inscrit l'agenda 2063 de l'union africaine qui définit une stratégie à long terme pour sortir l'Afrique de la pauvreté à travers une éducation de qualité accessible à tous et qui répond aux besoins de développement socio-économique.

Au plan régional, l'avènement du budget-programme introduit avec les réformes budgétaires du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, annonce un changement de paradigme dans le système de management des politiques publiques.

Dans cette même dynamique, le Sénégal veut faire de la formation professionnelle et technique, et de l'Apprentissage, une réelle opportunité d'insertion des jeunes dans le marché du travail et un soutien à la croissance économique.

III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

La politique de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'insertion (FPAI) au Sénégal vise à contribuer de manière décisive à la transformation qualitative du Sénégal dans la perspective du développement durable, économique, social, culturel, politique et environnemental.

Ainsi, au regard des défis identifiés dans le secteur, le MFPAI s'est fixé trois (03) objectifs stratégiques :

- accroître l'offre de formation technique et professionnelle de qualité;
- intégrer l'apprentissage dans le dispositif global de la FPT;
- développer une gouvernance de la FPAI efficace, efficiente et inclusive.

Ces objectifs stratégiques sont déclinés en trois (03) programmes :

i. Le programme « **Développement des offres de formation professionnelle et technique** » qui a pour objectifs de:

- améliorer l'accès équitable à la FPT ;
- améliorer la qualité de l'offre de la FPT ;
- améliorer la gouvernance transparente et inclusive de la FPT ;
- renforcer le dispositif d'insertion.

ii. Le programme « **Développement de l'apprentissage** » qui vise à :

- élargir l'accès à la formation par apprentissage ;
- améliorer la qualité de la formation par apprentissage ;
- renforcer le dispositif institutionnel et organisationnel de l'apprentissage.

iii. Le programme « **Pilotage, coordination et gestion administrative** » dont les objectifs sont de:

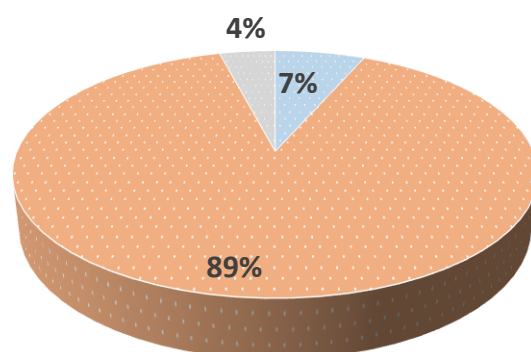
- améliorer les performances des programmes du MFPAI;
- améliorer la visibilité du MFPAI ;
- améliorer le pilotage de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'insertion.

IV. PROGRAMMATION TRIENNALE DES CREDITS PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIES DE DEPENSES

La budgétisation triennale des crédits du MFPAI par programmes et natures économiques s'établit comme suit :

Programmes / Natures économiques	2023	2024	2025	TOTAL
	CP	CP	CP	CP
Développement de l'apprentissage	5 664 553 130	5 792 237 119	5 810 986 656	17 267 776 905
Dépenses de personnel	154 563 000	282 246 989	300 996 526	737 806 515
Acquisition de biens et services	29 990 130	29 990 130	29 990 130	89 970 390
Transferts courants	405 000 000	405 000 000	405 000 000	1 215 000 000
Investissements exécutés par l'Etat	4 925 000 000	11 925 000 000	925 000 000	17 775 000 000
Transferts en capital	150 000 000	150 000 000	150 000 000	450 000 000
Développement des offres de formation professionnelle et technique	76 682 611 516	66 893 321 512	69 013 388 722	212 589 321 750
Dépenses de personnel	24 032 229 000	25 893 109 132	27 613 176 342	77 538 514 474
Acquisition de biens et services	6 472 977 380	6 457 977 380	6 457 977 380	19 388 932 140
Transferts courants	1 169 395 000	1 169 395 000	1 469 395 000	3 808 185 000
Investissements exécutés par l'Etat	14 808 010 136	3 172 840 000	3 272 840 000	21 253 690 136
Transferts en capital	30 200 000 000	30 200 000 000	30 200 000 000	90 600 000 000
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3 512 274 495	4 464 100 935	4 656 176 286	12 632 551 716
Dépenses de personnel	1 639 588 504	2 891 414 944	3 083 490 295	7 614 493 743
Acquisition de biens et services	1 822 685 991	1 522 685 991	1 522 685 991	4 868 057 973
Transferts courants	50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 000 000
Total général	85 859 439 141	84 149 659 566	75 480 551 664	245 489 650 371

Répartition du budget de 2023 par programmes



- Développement de l'apprentissage
- Développement des offres de formation professionnelle et technique
- Pilotage, Coordination et Gestion administrative

Dans le cadre de la répartition du budget de 2023 du MFPAI, **89% (76 682 611 516 FCFA)** des Crédits de Paiement (CP) sont affectés au programme développement des offres de formation professionnelle et technique (DOFPT), **7% (5 664 553 130 FCFA)** au programme développement de l'apprentissage (DAP) et **4 % (3 512 274 495 FCFA)** au programme pilotage, coordination et gestion administrative (PCGA).

V. TABLEAU SUR LA BUDGETISATION EN AE/CP SELON LES SOURCES DE FINANCEMENT

Ce tableau présente la budgétisation en AE/CP des projets et programmes du MFPAI selon les sources de financement.

Programmes budgétaires	Sources de financem ent	Nature du finance ment	2 023		2 024		2 025		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Développement de l'apprentissage			5 075 000 000	5 075 000 000	12 075 000 000	12 075 000 000	1 075 000 000	1 075 000 000	3 225 000 000	18 225 000 000
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'AGENCE NATIONALE DE LA MAISON DE L'OUTIL	Etat	Trésor	625 000 000	625 000 000	625 000 000	625 000 000	625 000 000	625 000 000	1 875 000 000	1 875 000 000
PROJET DE RENFORCEMENT DE L'EMPLOYABILITE DES JEUNES A TRAVERS L'APPRENTISSAGE NON FORMEL	Emprunt	Bailleur	4 000 000 000	4 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000	0	0	15 000 000 000	15 000 000 000
PROJET D'ORIENTATION DES JEUNES HORS SYSTEME D'EDUCATION ET DE FORMATION VERS L'APPRENTISSAGE	Etat	Trésor	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	900 000 000	900 000 000
PROJET UNITE MOBILE D'ASSEMBLAGE ET DE TRANSFORMATION DANS LES METIERS VERTS (UMAT) DU SAHEL	Etat	Trésor	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	450 000 000	450 000 000
Développement des offres de FPT			45 008 010 136	45 008 010 136	33 372 840 000	33 372 840 000	33 472 840 000	33 472 840 000	111 853 690 136	111 853 690 136
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES DANS LES SECTEURS PORTEURS (PDCEJ)	Etat	Trésor	479 462 232	479 462 232	479 462 232	479 462 232	479 462 232	479 462 232	1 438 386 696	1 438 386 696
	Emprunt	Bailleur	3 114 524 875	3 114 524 875	0	0	0	0	3 114 524 875	3 114 524 875
PROJET DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DES STRUCTURES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	Etat	Trésor	900 000 000	900 000 000	900 000 000	900 000 000	900 000 000	900 000 000	2 700 000 000	2 700 000 000
PROJET EQUIPEMENT DES CENTRES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	Etat	Trésor	1 196 061 030	1 196 061 030	1 196 061 030	1 196 061 030	1 296 061 030	1 296 061 030	3 688 183 090	3 688 183 090

SEN/032 - PIC IV - PROGRAMME FORMATION PROFESSIONNELLE TECHNIQUE ET EMPLOYABILITE	Don	Bailleur	8 520 645 261	8 520 645 261	0	0	0	0	8 520 645 261	8 520 645 261
	Etat	Trésor	597 316 738	597 316 738	597 316 738	597 316 738	597 316 738	597 316 738	1 791 950 214	1 791 950 214
FONDS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE (3FPT/ONFP)/CFCE	Etat	Trésor	30 000 000 000	30 000 000 000	30 000 000 000	30 000 000 000	30 000 000 000	30 000 000 000	90 000 000 000	90 000 000 000
PROJET DE RENFORCEMENT DE LA QUALIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES PAR LA FORMATION PROFESSIONNELLE (PQRH) (CENTRES SECTORIELS)	Etat	Trésor	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	600 000 000	600 000 000
TOTAL GENERAL			50 083 010 136	50 083 010 136	45 447 840 000	45 447 840 000	34 547 840 000	34 547 840 000	115 078 690 136	130 078 690 136

En 2023, le budget d'investissement du MFPAI réparti à travers les différents projets et programmes ci-dessus, s'élève à **50 083 010 136 FCFA**.

VI. CONCLUSION

Le dispositif institutionnel de suivi-évaluation des documents budgétaires du MFPAI s'appuie sur la structuration des Programmes du Ministère mais aussi et surtout la cartographie des structures (directions et services) rattachées à chaque Programme. Chaque acteur, dans le champ des responsabilités qui lui sont confiées, est imputable de l'atteinte ou non des résultats fixés.

Le suivi-évaluation au niveau sectoriel inclut les différentes directions et services rattachés aux Programmes d'une part et d'autre part à toutes les familles d'acteurs selon une approche participative et inclusive.

Le MFPAI dispose de deux (2) types de cadre opérationnel :

- 1)** un Comité de pilotage présidé par le Ministre dont le rôle est de définir les orientations et de valider la LPSD, le DPPD/PAP et les RAP ;
- 2)** un Comité technique constitué des représentants des directions et services. Il assure l'exécution des recommandations du comité de pilotage et la production de documents (LPSD, DPPD, PAP, RAP).

Les principaux supports de suivi sont les cadres de mesure de performance des programmes et les rapports annuels de performance (RAP) pour mesurer l'apport de chaque structure à la réalisation des objectifs du programme.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE
L'APPRENTISSAGE ET DE L'INSERTION

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE
**PROGRAMME DEVELOPPEMENT DES OFFRES DE
FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE**

PAP 2023 VERSION 1

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME.....	3
I. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME.....	6
II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME	8
2.1 PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME PAR ACTIONS ET PAR NATURE ECONOMIQUE DE DEPENSE 8	
2.2 EVOLUTION DES CREDITS DU PROGRAMME	9
2.3 ECHEANCIERS DES CP ASSOCIES AUX AE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT.....	11
2.4 REPARTITION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT PAR CATEGORIE D'EMPLOIS.....	12
2.5 PRESENTATION DES ACTIONS/ACTIVITES PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET ZONES D'INTERVENTION	12
2.6 LES STRUCTURES AUTONOMES RATTACHEES.....	14
2.6.1 Présentation du Centre national de Qualification professionnelle.....	14
2.6.1.1 répartition des ressources des agences /structures autonomes	14
2.6.1.2 répartition des dépenses de transferts reçus de l'Etat de chaque agence /structure autonome.....	14
2.6.2 Présentation du CFPT/Sénégal-Japon.....	15
2.6.2.1 répartition des ressources des agences /structures autonomes	15
2.6.2.2 répartition des dépenses de transferts reçus de l'Etat de chaque agence /structure autonome.....	15
2.6.3 Présentation de l'ONFP	15
2.6.4 Présentation du 3FPT	16
2.6.4.1 répartition des ressources des agences /structures autonomes	17
2.6.4.2 répartition des dépenses de transferts reçus de l'Etat de chaque agence /structure autonome.....	17
III. DIFFICULTES ET RISQUES	17

INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme vise à promouvoir l'offre de formation professionnelle et technique par sa diversification, la régulation des flux de la demande en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi, conformément aux orientations du PSE, surtout, dans son axe 2 intitulé : « capital humain, protection sociale et développement durable ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions, le programme s'appuie sur les services et structures ci-dessous :

- la Direction de la Formation professionnelle et technique ;
- la Direction de l'insertion ;
- les lycées techniques ;
- les centres de formation professionnelle et technique ;
- les écoles de formation de formateurs ;
- l'Office Nationale de Formation Professionnelle (ONFP) ;
- le Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT).

Les principaux objectifs du programme sont :

- améliorer l'accès équitable à la FPT ;
- améliorer la qualité de l'offre de la FPT ;
- améliorer la gouvernance transparente et inclusive de la FPT,
- renforcer le dispositif d'insertion.

Pour l'atteinte de ces objectifs, des stratégies seront mises en œuvre à travers :

- Le renforcement des infrastructures des établissements de FPT (construction de salles multimédia dans les établissements de FPT ;
- la création de nouveaux dispositifs de formation pour faciliter les séquences pédagogiques par l'utilisation d'une nouvelle approche basée sur le numérique.
- l'amélioration de l'apprentissage en ligne en rendant la plateforme de formation à distance (E-jàng) plus opérationnelle ;
- l'acquisition de supports numériques (lunettes virtuelles ou casques de réalité virtuelle).
- la généralisation de kits informatiques pour les apprenants : dotation de supports tels que des tablettes, licences pour logiciels de simulation, ordinateurs portables et de la connexion gratuite.

- la production de ressources par les établissements de formation : vidéos, tutoriels, manuels et guides didactiques, supports numériques de cours.
- la formation de formateurs qui doivent être mieux outillés pour mettre en œuvre leur stratégie d'enseignement utilisant surtout les nouvelles technologies (Coaching par téléphone, tutorat en ligne et utilisation des outils informatiques).

Ces différentes priorités identifiées s'intégreront dans les trois (03) actions du programme.

✚ Concernant **l'orientation des sortants du cycle fondamental vers la FPT**, il s'agira de mettre en œuvre une politique d'inclusion et d'équité afin d'accroître l'accès à la FPT par les jeunes en quête de qualification. Cette stratégie opérationnelle sera traduite par :

- ✓ la reconstruction de centres de formation professionnelle et technique répondant aux besoins de qualification de l'économie (Niague, Diawara et Sébikotane) pour des raisons respectivement de résorption d'abris provisoires, de résiliation de marchés et de délocalisation due à l'impact du TER.
- ✓ la mise à niveau de dix (10) centres de formation professionnelle à travers des contrats de performance et la réalisation de laboratoire d'innovation pédagogique répondant aux normes de délivrance d'une offre de formation professionnelle et technique de qualité ;
- ✓ l'augmentation des postes de travail (kits d'équipement par filière de formation) au sein des établissements de FPT ;
- ✓ la mise en œuvre de projets d'investissement pour l'implantation et/ou l'extension de filières de formation par l'acquisition d'équipements, de réhabilitation ou de construction en rapport avec un besoin identifié de la localité.
- ✓ La mise en œuvre de convention de projet de formation/insertion entre les entreprises, les organisations professionnelles et les établissements de FPT.

✚ Pour **l'innovation et le développement de l'assurance qualité de l'offre de formation** la stratégie passe par :

- ✓ L'introduction de nouveaux dispositifs hybrides de formation afin de faciliter les séquences pédagogiques par l'utilisation de plateformes numériques (plateforme de formation à distance e-jàng) ;
- ✓ l'internalisation de l'entrepreneuriat et du numérique dans les curricula de formation afin de mieux accompagner l'auto emploi et l'employabilité des jeunes et des femmes;
- ✓ la mise en place des incubateurs dans les établissements de FPT en collaboration avec des startups qui développent et offrent un soutien éducatif;
- ✓ l'accompagnement technique et pédagogique des formateurs ;

- ✓ L'audit des établissements privés de FPT permet d'améliorer la qualité de la formation, d'accompagner les apprenants dans le choix des filières et d'informer, les parents sur la situation des établissements et de les classer selon leurs performances ;
 - ✓ La labellisation et l'accréditation des opérateurs de formation permettant à ces derniers d'être éligible à l'accompagnement des entreprises, des organisations professionnelles et des individus;
 - ✓ La délivrance des titres de branches et de Certificat professionnel de spécialisation (CPS) à travers des formations de courtes durées ;
 - ✓ La mise à disposition de manuels pédagogiques ;
 - ✓ L'écriture et la réécriture de 30 curricula de formation dans les métiers du numérique, de l'Agriculture, de l'industrie, du pétrole et du gaz en relation avec les acteurs des entreprises et organisations professionnelles.
- ✚ S'agissant du **renforcement du pilotage et de la gestion du programme**, la stratégie consiste à :
- ✓ installer des processus et procédures de reddition de comptes pour améliorer la gouvernance des structures avec l'élaboration, la signature et la mise en œuvre des contrats de performances ;
 - ✓ renforcer la territorialisation de la FPT ;
 - ✓ mettre en œuvre des projets de développement en lien direct avec les besoins de l'économie et de la communauté (élaboration de plans stratégiques de développement et projets d'établissement) ;
 - ✓ améliorer la qualité de la gestion administrative et le pilotage pédagogique des établissements publics et privés de FPT par un contrôle régulier de leur fonctionnement.
- ✚ **En ce qui concerne la mise en œuvre d'un dispositif innovant d'insertion**, la stratégie passe par :
- ✓ le renforcement des cellules d'appui à l'insertion ;
 - ✓ l'accompagnement des jeunes dans leurs parcours d'insertion.

I. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le tableau ci-dessous, présente les éléments structurants du programme notamment les objectifs, les résultats attendus, les actions, les indicateurs et les cibles du programme.

Tableau 1 : Cadre de performance

Programme Développement des offres de formation professionnelle et technique							
Objectifs spécifiques	Actions	Résultats	Indicateurs	Situation de référence 2021	Valeurs cibles 2022	Valeurs cibles 2023	Sources de vérification
OS1 : Améliorer l'accès équitable à la FPT	A1 : Orientation des sortants du cycle fondamental vers la FPT	R1.1 : les EFPT sont mis à niveau	% des EFPT mis à niveau	35%	45%	48%	Rapport d'activités DFPT/DAGE
			% de nouveaux postes de travail créés	ND	10%	20%	Rapport d'activités DFPT/DAGE
		R1.2 : La capacité d'accueil est accrue	Nombre de nouveaux EFPT construits	5	6	27	Annuaire statistique
			% des sortants du cycle fondamental orientés dans les EFPT	10%	12%	14%	Annuaire statistique
OS2 : Améliorer la qualité de l'offre de la FPT	A2 : Innovation et développement de l'assurance qualité de l'offre de formation	R2.1 : l'intégration du numérique dans la FPT est accrue	% des EFPT ayant intégré le numérique dans les enseignements apprentissages	12%	18%	24%	Annuaire statistique
		R2.2 : les enseignements apprentissages sont améliorés	Taux de réussite aux examens professionnels	64%	67%	71%	Annuaire statistique
			Taux de réussite aux bacs techniques	71%	73%	75%	Annuaire statistique
			Pourcentage de formateurs ayant un diplôme pédagogique	44,26 %	50%	55%	Annuaire statistique
			Nombre d'établissements privés agréés	273	333	383	Rapport d'activités DFPT

			Nombre d'établissements privés sont reconnus	6	10	14	Rapport d'activités DFPT
OS3 : Améliorer la gouvernance transparente et inclusive de la FPT	A3 : Renforcement du pilotage et de la gestion du programme	R3.1 : La Territorialisation de la FPT est améliorée	Nombre de PDDFPT mis en œuvre	0	3	6	Rapport d'activités DFPT
		R3.2 : Les capacités institutionnelles et organisationnelles des EFPT sont renforcées	Nombre de conventions signées entre les ETEP et les entreprises locales	ND	30	60	Rapport d'activités DFPT
			Nombre de conventions signées entre les ETEP et les collectivités territoriales	ND	70	140	Rapport d'activités DFPT
		R3.3 : La gouvernance partenariale des EFPT est améliorée	Nombre de Projets de développement des EFPT mis en œuvre	2	6	12	Rapport d'activités DFPT
			Nombre de PSD mis en œuvre	45	60	70	Rapport d'activités DFPT
			Nombre d'EFPT ayant signé des CDP	1	6	12	Annuaire statistique
OS4: Renforcer le dispositif d'insertion	A4 : Mise en œuvre d'un dispositif innovant d'insertion	R4.1 : les jeunes diplômés de la FPT sont insérés	Le taux d'insertion des sortants de la FPT	48%	65%	70%	Annuaire statistique
		R4.2 : Les cellules d'appui à l'insertion sont renforcées	Nombre de cellules d'appui à l'insertion fonctionnelles	ND	80%	100%	Annuaire statistique

II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

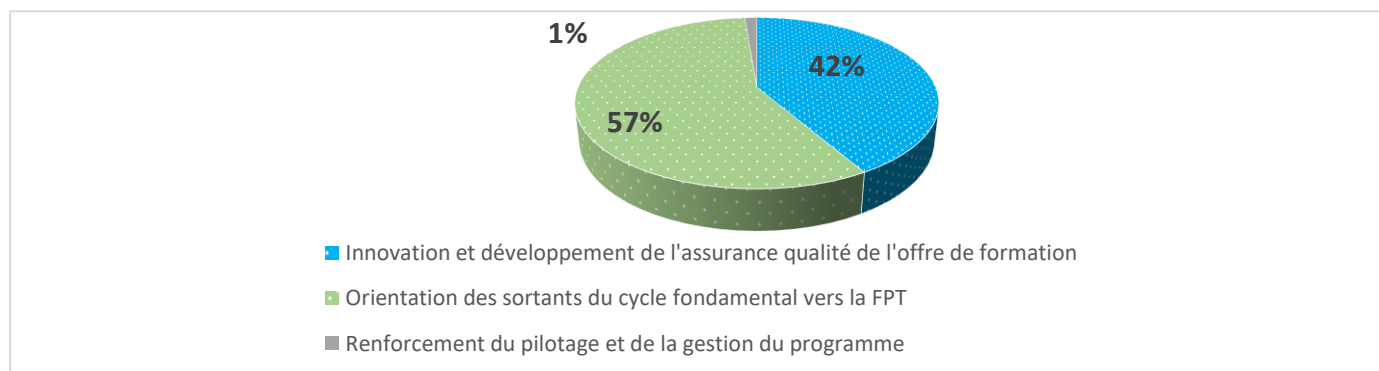
Cette partie présente la répartition des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense, l'évolution des crédits par nature de dépense, le tableau des échéanciers des CP, et la présentation des structures autonomes.

2.1 présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Tableau 2 : Ventilation triennale des crédits par actions, par activités en AE-CP

Le tableau ci-dessous, présente la répartition des crédits en AE et CP par actions et activités:

Actions	Activités	2023	
Innovation et développement de l'assurance qualité de l'offre de formation	Allocation de bourses des personnes à besoins spécifiques (technique et industrielle)	929 395 500	929 395 500
	Budget de fonctionnement des écoles de formation des formateurs	959 331 913	959 331 913
	Organisation des enseignements apprentissages	22 842 820 610	22 842 820 610
	Projet Equipement des centres	1 196 061 030	1 196 061 030
	Salaire des corps émergents	5 966 262 500	5 966 262 500
	Sous total 1	31 893 871 553	31 893 871 553
Orientation des sortants du cycle fondamental vers la FPT	Appui développement des compétences et de l'entrepreneuriat des jeunes	3 114 524 875	3 114 524 875
	Projet SEN/032 - PIC IV - programme FPT et employabilité	8 520 645 261	8 520 645 261
	Fonds de financement de la formation professionnelle et technique (CFCE)	30 000 000 000	30 000 000 000
	Projet d'appui au développement des compétences et de l'entrepreneuriat des jeunes	479 462 232	479 462 232
	Projet de construction de réhabilitation d'ETFP	900 000 000	900 000 000
	Projet de renforcement de la qualification des ressources humaines par la formation professionnelle (PQRH) (centres sectoriels)	200 000 000	200 000 000
	Projet SEN/032 - PIC IV - programme FPT et employabilité	597 316 738	597 316 738
	Sous total 2	43 811 949 106	43 811 949 106
Renforcement du pilotage et de la gestion du programme	Administration et gestion courante des établissements de FPT	238 190 751	238 190 751
	Gestion courante du programme	657 935 422	657 935 422
	Soutien aux établissements privés de FPT	25 637 600	25 637 600
	Organisation des enseignements/ apprentissages	1 079 084	1 079 084
	Renforcement du partenariat public-privé dans la FPT	53 948 000	53 948 000
	Sous total 3	976 790 857	976 790 857
Total général		76 682 611 516	76 682 611 516



Les crédits de paiement (CP) du programme estimés à **76 682 611 516 FCFA** sont répartis par actions et s'établissent comme suit :

- Orientation des sortants du cycle fondamental vers la FPT: **43 811 949 106 FCFA** soit **57%** en valeur relative ;
- Innovation et développement de l'assurance qualité de l'offre de formation : **31 893 871 553 FCFA** soit **42%** en valeur relative ;
- Renforcement du pilotage et de la gestion du programme : **976 790 857 FCFA** soit **1%** en valeur relative.

2.2 EVOLUTION DES CREDITS DU PROGRAMME

Tableau 3 : Evolution des crédits du programme par catégories de dépense

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des crédits du programme par natures de dépense.

Natures dépense	Exécution 2021	LFI 2022	Notification 2023	Variation relative	Variation en %
Personnel					
AE	21286300870	17316094840	24032229000	6 716 134 160	39%
CP	21286300870	17316094840	24032229000	6 716 134 160	39%
Biens et services					
AE	5908391796	5911714880	6472977380	561 262 500	9%
CP	5908391796	5911714880	6472977380	561 262 500	9%
Transfert courant				0	
AE	948190000	940637600	1169395000	228 757 400	24%
CP	948190000	940637600	1169395000	228 757 400	24%
Investissements exécutés par l'Etat					
		0			
AE	8670687050	10 041 345 461	14808010136	4 766 664 675	47%
CP	8670687050	10 041 345 461	14808010136	4 766 664 675	47%
Transfert en capital					
AE	23619122080	30 200 000 000	30 200 000 000	0	0%
CP	23619122080	30 200 000 000	30 200 000 000	0	0%
Total général	60 432 691 796	64 409 792 781	76 682 611 516	12 272 818 735	19%

Les crédits de l'exercice budgétaire de 2023 s'élèvent à **76 682 611 516 FCFA** contre **64 409 792 781 FCFA** soit une hausse de **12 272 818 735 FCFA** en valeur absolue (19%).

2.3 échéanciers des CP associés aux AE des projets d'investissement

Tableau 4 : échéanciers des CP associés aux AE des projets d'investissement

Ce tableau présente les échéanciers des CP associés aux AE des projets d'investissement par source de financement.

Actions	Projet	Coût du projet	Source de financement et bailleur	Montant exécuté		Réalisations projetées au 31 décembre 2022		2023	2024	2025	Total		Reste à programmer	
				Depuis le début du projet au 31 décembre 2021										
				AE antérieures	CP antérieures	AE	CP	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP
Orientation des sortants du cycle fondamental vers la FPT	Projet d'appui au développement des compétences et de l'entrepreneuriat des jeunes	10 933 300 000	BAD	4 179 612 000	1 705 156 564	1 679 612 000	3 299 031 037	3 114 524 875	0	0	5 859 224 000	5 004 187 601	5 074 076 000	2 814 587 524
		1 249 520 000	ETAT	649520000	170 057 768	600 000 000	600 000 000	479 462 232	0	0	1 249 520 000	770 057 768	0	0
	projet sen/032 - PIC IV - programme FPT et employabilité	24 935 451 004	LUX DEV	10 658 089 927	10 658 089 927	5 756 715 816	5 756 715 816	8 520 645 261	0	0	16 414 805 743	16 414 805 743	0	0
		1 967 871 000	ETAT	45 161 962	45 161 962	1 325 392 300	1 325 392 300	597 316 738	0	0	1 370 554 262	1 370 554 262	0	0
	projet PQRH par la formation professionnelle	1 000 000 000	ETAT	533 750 000	533 750 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	0	0	733 750 000	733 750 000	266 250 000	266 250 000
Total général		40 086 142 004		16 066 133 889	13 112 216 221	9 561 720 116	11 181 139 153	12911949106	0	0	25 627 854 005	24 293 355 374	5 340 326 000	3 080 837 524

2.4 répartition prévisionnelle des emplois rémunérés par l'Etat par catégorie d'emplois

Tableau 5 : répartition prévisionnelle des emplois rémunérés par l'Etat par catégorie d'emplois

Le tableau suivant présente la répartition des crédits de personnel par emploi et coût.

Catégories d'emplois	Effectifs	Masse salariale
Hiérarchie A	1 332	11 510 189 000
Hiérarchie B	1629	11 277 864 000
Hiérarchie C	44	226 392 000
Hiérarchie D	2	3 964 000
Hors Hiérarchie	175	1 013 820 000
Total	3 182	24 032 229 000

Le montant des dépenses de personnel s'élève à **24 032 229 000FCFA**

2.5 présentation des actions/activités par source de financement et zones d'intervention

Tableau 6: Présentation des actions/activités par source de financement et zones d'intervention

Actions	Activités	Source de financement		Zones d'intervention (Régions)
		Ressources internes	Ressources externes	
Innovation et développement de l'assurance qualité de l'offre de formation	Allocation de bourses des personnes à besoins spécifiques (technique et industrielle)	929 395 500	-	Toutes les régions
	Budget de fonctionnement des écoles de formation des formateurs	959 331 913	-	Ziguinchor, Kaffrine et Dakar
	Organisation des enseignements apprentissages	22 842 820 610	-	Toutes les régions
	Projet équipement des centres	1 196 061 030	-	Toutes les régions
	Salaire des corps émergents	5 966 262 500	-	Toutes les régions
	Sous total 1	31893871553	0	
Orientation des sortants du cycle	Appui développement des compétences et de l'entrepreneuriat des jeunes	-	3 114 524 875	Dakar, Saint-Louis, Louga, Thiès, Kaolack, Ziguinchor

fondamental vers la FPT	Projet SEN/032 - PIC IV - programme FPT et employabilité	-	8 520 645 261	Régions du nord et centre
	Fonds de financement de la formation professionnelle et technique (CFCE)	30 000 000 000	-	Toutes les régions
	Projet d'appui au développement des compétences et de l'entrepreneuriat des jeunes	479 462 232	-	Dakar, Saint-Louis, Louga, Thiès, Kaolack, Ziguinchor
	Projet de construction de réhabilitation d'etfp	900 000 000	-	Dakar (Niague et Sébikhotane) Tambacounda (Diawara)
	Projet de renforcement de la qualification des ressources humaines par la formation professionnelle (PQRH) (centres sectoriels)	200 000 000	-	
	Projet SEN/032 - PIC IV - programme FPT et employabilité	597 316 738	-	Régions du nord et centre
	Sous total 2	32 176 778 970	11 635 170 136	
Renforcement du pilotage et de la gestion du programme	Administration et gestion courante des établissements de FPT	238 190 751	-	Toutes les régions
	Gestion courante du programme	657 935 422	-	Toutes les régions
	Soutien aux établissements privés de FPT	25 637 600	-	Toutes les régions
	Organisation des enseignements/ apprentissage	1 079 084	-	Toutes les régions
	Renforcement du partenariat public-privé dans la FPT	53 948 000	-	Toutes les régions
	Sous total 3	976 790 857	-	
Total général		65 047 441 380	11 635 170 136	

Le programme est financé par les ressources internes à hauteur de **65 047 441 380 FCFA** et **11 635 170 136 FCFA** par les ressources externes.

2.6 les structures autonomes rattachées

Le tableau qui suit présente les structures autonomes participant à la mise en œuvre du programme.

2.6.1 Présentation du Centre national de Qualification professionnelle

Le **CNQP** qui est un Etablissement public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et que la loi n° 2000-26 du 1er septembre 2000 confère une autonomie financière et pédagogique. Il a pour principale mission, l'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre au niveau des ouvriers qualifiés, des cadres moyens et des agents de maîtrise. Ainsi, il est chargé entre autres, de préparer à l'emploi, des jeunes issus du système scolaire sans qualification professionnelle et d'offrir une formation continue aux agents en activité.

Actions	Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Cible 2023
Innovation et développement de l'assurance qualité de l'offre de formation	Organisation des enseignements et apprentissages	les enseignements apprentissages sont améliorés	Taux d'exécution des CDP	70%

2.6.1.1 répartition des ressources des agences /structures autonomes

Catégories de dépenses	Exécution 2021	Dotations 2022	Dotations 2023	Variation absolue	Variation relative	Justifications des écarts
Ressources propres	-	587 031 526	598 990 996	11 959 470	2%	
Transfert Etat	50 000 000	50 000 000	50 000 000	-	0%	
TOTAL	50 000 000	637 031 526	648 990 996	11 959 470	2%	

2.6.1.2 répartition des dépenses de transferts reçus de l'Etat de chaque agence /structure autonome

Catégories de dépenses	Exécution	Dotations	Dotations 2023	Variation absolue	Variation relative	Justifications des écarts
	2021	2022				
Charges de personnel	380 107 964	451 853 670	467 246 584	15 392 914	3%	
fonctionnement	842 659 651	870 630 374	898 551 124	27 920 750	3%	
Investissement	414 534 545	459 534 545	563 122 456	103 587 911	23%	
TOTAL	1637302160	1782018589	1928920164	146901575	8%	

2.6.2 Présentation du CFPT/Sénégal-Japon

Le **CFPT** qui est un Etablissement public de formation professionnelle et technique, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il est créé par décret n°2018-789 du 10 avril 2018.

Il est chargé d'assurer la formation initiale, la formation continue, ainsi que l'appui à l'insertion et au développement des compétences des personnels des entreprises.

Actions	Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Cible 2023
Innovation et développement de l'assurance qualité de l'offre de formation	Organisation des enseignements et apprentissages	les enseignements apprentissages sont améliorés	Taux d'exécution des CDP	70%
	Administration et gestion courante des établissements de FPT			

2.6.2.1 répartition des ressources des agences /structures autonomes

Catégories de dépenses	Exécution 2021	Dotations 2022	Dotations 2023	Variation absolue	Variation relative	Justifications des écarts
Ressources propres	450 773 866	592 540 000	654 500 000	61 960 000	10%	
Transfert Etat	45 000 000	45 000 000	70 000 000	25 000 000	55%	
SOUS TOTAL	495 773 866	637 540 000	724 500 000	86 960 000	13%	

2.6.2.2 répartition des dépenses de transferts reçus de l'Etat de chaque agence /structure autonome

Catégories de dépenses	Exécution	Dotations	Dotations 2023	Variation absolue	Variation relative	Justifications des écarts
Charges de personnel	306 977 374	376 000 000	315 500 000	- 60 500 000	-16%	
fonctionnement	119 601 628	190 200 000	243 000 000	52 800 000	28%	
Investissement	24 194 864	71 340 000	166 000 000	94 660 000	133%	
SOUS TOTAL	450773866	637540000	724500000	86960000	14%	

2.6.3 Présentation de l'ONFP

L'Office national de Formation professionnelle (ONFP) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé par la Loi n°86-44 du 11 Août 1986. Il a pour mandat de doter le travailleur ou le demandeur d'emploi, notamment dans une optique d'auto emploi, où qu'il se trouve sur le territoire national, d'une qualification ou d'un titre professionnel qui lui permet, à la fois, d'occuper un emploi ou d'exercer une activité professionnelle selon les normes requises et de se promouvoir. Il a pour missions de :

- ✚ aider à mettre en œuvre les objectifs sectoriels du gouvernement et d'assister les organismes publics et privés dans la réalisation de leur action ;

- ✚ réaliser des études sur l'emploi, la qualification professionnelle, les moyens quantitatifs et qualitatifs de la formation professionnelle initiale et continue ;
- ✚ coordonner les interventions par branche professionnelle par action prioritaire en s'appuyant sur des structures existantes ou à créer ;
- ✚ coordonner l'action de formation professionnelle des organismes d'aides bilatérales ou multilatérales.

Actions	Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Cible 2023
Orientation des sortants du cycle fondamental vers la FPT	Formation qualifiante des jeunes demandeurs d'emploi et de porteurs de projet d'insertion professionnelle	La capacité d'accueil est accrue	Nombre d'apprenants /100 000 habitants	550

2.6.4 Présentation du 3FPT

Le **Fonds de Financement de la Formation Professionnelle Technique (3FPT)** a principalement pour missions : le financement de la formation des travailleurs des entreprises, des centres et institutions de formation sur la base des critères de performance , des jeunes qui cherchent des qualifications pour entrer dans le monde du travail mais aussi la mise en place d'un dispositif d'assurance qualité, incluant l'établissement de normes, l'accréditation des programmes des prestataires publics et privés, les audits de qualité et la publication de rapports sur les institutions. Il est doté créé par décret 2014-1264 et est doté d'une personnalité juridique et d'une l'autonomie financière. Il est chargé de :

- ✚ mobiliser les ressources nécessaires au financement de la formation professionnelle et technique ;
- ✚ financer les actions de formation initiale ainsi que les actions de formation continue des personnels d'entreprises, des demandeurs d'emploi et des porteurs de projets d'insertion ;
- ✚ contrôler l'utilisation des financements attribués ;
- ✚ veiller à l'efficacité des actions mises en œuvre ;
- ✚ conduire des études prospectives sur l'environnement du développement économique, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- ✚ accompagner les entreprises et les établissements de formation professionnelle et technique dans l'identification et la formulation de programmes de formation.

Actions	Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Cible 2023
Orientation des sortants du cycle fondamental vers la FPT	Formation qualifiante des jeunes demandeurs d'emploi et de porteurs de projet d'insertion professionnelle	La capacité d'accueil est accrue	Nombre d'apprenants /100 000 habitants	550

2.6.4.1 répartition des ressources des agences /structures autonomes

Catégories de dépenses	Exécution 2021	Dotations 2022	Dotations 2023	Variation absolue	Variation relative	Justifications des écarts
Charges de personnel	980 292 064	1 322 172 315	1 388 280 931	66 108 616	5%	
fonctionnement	7 507 696 655	10 459 917 611	10 435 549 274	- 24 368 337	0%	
SOUS TOTAL	8 487 988 719	11 782 089 926	11 823 830 205	41 740 279	0%	

2.6.4.2 répartition des dépenses de transferts reçus de l'Etat de chaque agence /structure autonome

Catégories de dépenses	Exécution	Dotations	Dotations 2023	Variation absolue	Variation relative	Justifications des écarts
Investissement	15 461 425 425	27 835 082 886	20 110 244 942	-7 724 837 944	-38%	
Ressources propres	50 828 096	50 000 000	50 000 000	0	0%	
Transfert de l'Etat	23 945 225 594	30 000 000 000	30 000 000 000	0	0%	
SOUS TOTAL	39 457 479 115	57 885 082 886	50 160 244 942	-7 724 837 944	-13%	

III. DIFFICULTES ET RISQUES

Il est à noter que des efforts importants ont été faits pour améliorer le rapprochement de l'offre et de la demande de formation professionnelle. Cependant, le programme est toujours confronté aux **difficultés** liées à :

- ✓ la généralisation de l'approche par les compétences (APC) et l'élargissement de la VAE ;
- ✓ le renforcement de l'ingénierie d'implantation de nouveaux dispositifs de FPT notamment la mise en place d'unités mobiles de formation;
- ✓ la mise en œuvre du processus d'autonomisation des établissements publics de FPT ;
- ✓ le renforcement du Partenariat Public Privé en FPT ;
- ✓ l'amélioration de l'orientation vers la FPT et l'entrepreneuriat ;
- ✓ la construction et de l'équipement de nouveaux dispositifs de formation professionnelle ;
- ✓ l'introduction des métiers de secteurs prioritaires (TIC, numérique assainissement...) dans les curricula de FPT ;
- ✓ l'amélioration du dispositif de suivi des sortants des établissements de FPT ;
- ✓ la réforme des baccalauréats techniques ;
- ✓ le renforcement de l'encadrement, du contrôle et le suivi des établissements publics et privés de FPT.
- ✓ l'inadéquation de certains dispositifs de formation qui ne présentent pas des infrastructures pour implanter de nouveaux programmes de formation ;
- ✓ l'insuffisance et la vétusté des équipements des structures de formation dont le renouvellement demande des ressources financières conséquentes.

Parmi les **risques**, nous pouvons citer l'indisponibilité et/ou l'insuffisance de ressources financières pour :

- ✓ le financement de l'écriture des programmes de FPT ;
- ✓ l'accompagnement des sortants dans leur parcours d'insertion ;
- ✓ le contrôle des établissements privés et publics de FPT ; l'accélération du rythme de livraison des constructions des structures de formation professionnelle et technique.

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE
PROGRAMME DEVELOPPEMENT DE
L'APPRENTISSAGE

PAP 2023 VERSION 1

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME	19
II.	PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME.....	20
III.	PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME.....	21
	3.1. presentation des credits du programme par actions et par nature economique de depense.....	22
	3.2. evolution des crédits du programme par catégorie de dépense.....	23
	3.3. répartition prévisionnelle des emplois rémunérés par l'état par catégorie d'emplois	24
	3.4. présentation des actions/activités par source de financement et zones d'intervention	24
	3.5. presentation des structures autonomes rattachees	25
IV.	DIFFICULTES ET RISQUES	26

I. INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME

L'intégration de l'Apprentissage traditionnel dans le dispositif global de la FPT permet la formation de jeunes capables de contribuer à l'amélioration de la qualité des produits et services pour accroître la compétitivité des entreprises artisanales ainsi que celle des PME/PMI/TPE/TPI. Elle favorise également la promotion des métiers et permet aux jeunes ayant choisi la Formation par Apprentissage, d'atteindre des niveaux de qualification normés et reconnus, donnant droit à des certifications appropriées pour une meilleure insertion professionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions, le programme s'appuie sur les services et structures ci-dessous :

- la Direction de l'Apprentissage ;
- l'Agence nationale de la Maison de l'Outil ;

Le programme s'est fixé comme objectifs :

- élargir l'accès à la formation par apprentissage ;
- améliorer la qualité de la formation par apprentissage ;
- renforcer le dispositif institutionnel et organisationnel de l'apprentissage.

A cet effet, les actions et stratégies suivantes sont retenues :

- l'élargissement de l'accès des jeunes aux dispositifs de l'apprentissage rénové s'opère à travers l'enrôlement des jeunes dans les ateliers sélectionnés et dans les maisons de l'outil. L'objectif opérationnel en 2023 est d'enrôler 51 242 jeunes et 12 000 Maîtres d'apprentissage et de professionnels à travers le « programme d'investissement de l'agence nationale de la maison de l'outil » et le « projet de renforcement de l'employabilité des jeunes à travers l'apprentissage non formel ». Ce projet vise à former **32000** apprentis avec le but de certifier au moins **24 000** apprentis et de renforcer les compétences pédagogiques et techniques de **8 000** maîtres d'apprentissage dans **8 000** ateliers (en moyenne 4 apprentis formés par atelier sur la période couverte par le projet).
- La rénovation du système de formation par apprentissage qui passe par l'adaptation des programmes et des curricula de formation par apprentissage, le renforcement des capacités techniques et pédagogiques des maîtres d'apprentissage et des encadrants Maisons de l'Outil , l'équipement des ateliers sélectionnés et la des Maisons de l'Outil selon les standards de qualité retenus ;
- Le renforcer le dispositif institutionnel et organisationnel de l'apprentissage qui vise à améliorer la gouvernance du programme et à rendre performant le dispositif de coordination et de suivi-évaluation. Il s'agira de mettre en place un Cadre réglementaire de la formation par apprentissage du programme mais aussi des organes de gouvernance du système d'apprentissage.

II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le tableau ci-dessous présente les éléments structurants du programme notamment les objectifs, les résultats attendus, les actions, les indicateurs et les cibles du programme.

Tableau 1 : Cadre de performance

Programme Développement de l'apprentissage							
Objectifs spécifiques	Actions	Résultats	Indicateurs	Situation de référence 2021	Valeurs cibles 2022	Valeurs cibles 2023	Sources de vérification
OS1 : élargir l'accès à la formation par apprentissage	A1 : Elargissement de l'accès des jeunes aux dispositifs de l'apprentissage renoué	R1.1 : l'accès à la formation par apprentissage est accru	Nombre de jeunes enrôlés	33673	47042	51242	Annuaire statistique
			Nombre de Maîtres d'apprentissage enrôlés	9887	11 500	12 000	Annuaire statistique
			Nombre de métiers couverts	38	40	43	rapport d'activités DA
OS2 : améliorer la qualité de la formation par apprentissage	A2 : rénovation du système de formation par apprentissage	R2.1 : la qualité de la formation par apprentissage est améliorée	Taux de réussite à la certification des apprentis	98,00%	98,00%	98%	Annuaire statistique
			Pourcentage d'apprentis certifiés accompagnés à l'insertion	19%	40%	50%	Annuaire statistique
			Nombre de MA certifiés par la VAE	8	6000	9000	Annuaire statistique
OS3 : Renforcer le dispositif institutionnel et organisationnel de l'apprentissage	A3 : Amélioration du pilotage et de la gestion du programme	R3.1 : la gouvernance du programme est améliorée	Niveau de fonctionnalité du dispositif de suivi évaluation du programme	25%	40%	50%	rapport d'activités DA
			Niveau de fonctionnalité des organes de gouvernance du système d'apprentissage	20%	30%	50%	rapport d'activités DA
			Cadre réglementaire de la formation par apprentissage créé	1	1	2	rapport d'activités DA

III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

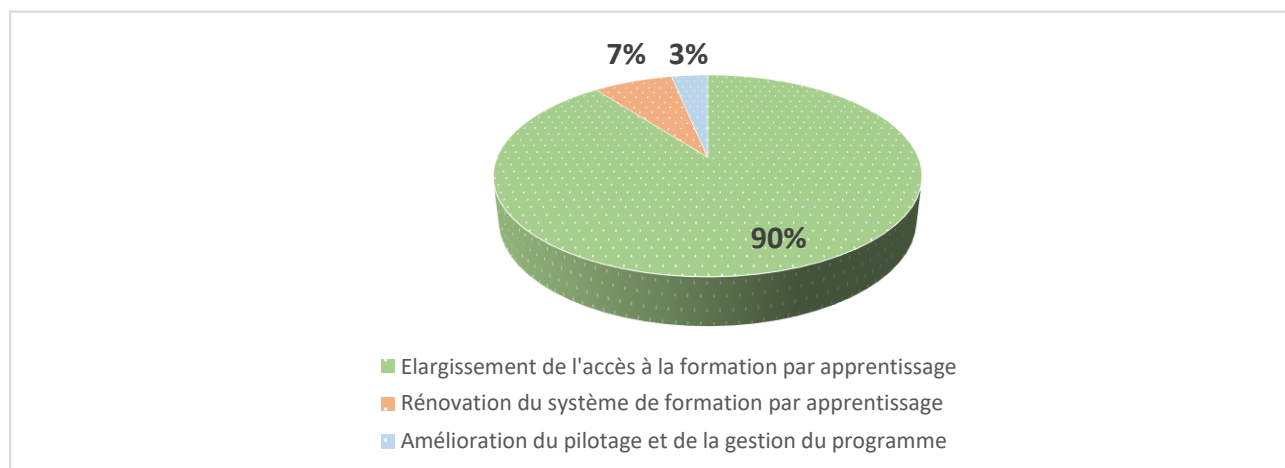
Cette partie présente la répartition des crédits du programme par action et par nature économique de dépense, l'évolution des crédits par nature de dépense, la répartition des crédits par emploi et par coût, le tableau des échéanciers AE associées aux CP, la répartition des crédits par projet et par source de financement et la présentation des structures autonomes.

3.1. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME PAR ACTIONS ET PAR NATURE ECONOMIQUE DE DEPENSE

Tableau 2 : Ventilation triennale des crédits par actions, par activités en AE-CP

Le tableau ci-dessous, présente la répartition des crédits en AE et CP par actions et activités:

Actions	Activités	AE	2023	CP
Elargissement de l'accès à la formation par apprentissage	Appui programmes agence nationale de la maison de l'outil	625 000 000		625 000 000
	Projet renforcement de l'employabilité des jeunes par l'apprentissage non formel	4 000 000 000		4 000 000 000
	Projet d'orientation des jeunes hors système d'éducation et de formation vers l'apprentissage	300 000 000		300 000 000
	Projet unité mobile d'assemblage et de transformation dans les métiers verts (UMAT) du Sahel	150 000 000		150 000 000
Sous total 1		5 075 000 000		5 075 000 000
Rénovation du système de formation par apprentissage	Appui à l'insertion des apprentis certifiés	130 000 000		130 000 000
	Mise à niveau des maisons de l'outil	275 000 000		275 000 000
Sous total 2		405 000 000		405 000 000
Amélioration du pilotage et de la gestion du programme	Suivi et évaluation des activités du programme	29 990 130		29 990 130
	Gestion courante du programme	154 563 000		154 563 000
Sous total 3		184 553 130		184 553 130
Total général		5 664 553 130		5 664 553 130



Les crédits de paiement (CP) du programme réparti par actions s'établissent comme suit :

- Elargissement de l'accès des jeunes aux dispositifs de l'apprentissage rénové : **5 075 000 000 FCFA** soit **90 %** en valeur relative ;
- rénovation du système de formation par apprentissage : **405 000 000 FCFA** soit **7%** en valeur relative ;
- Amélioration du pilotage et de la gestion du programme : **184 553 130 FCFA** soit **3 %** en valeur relative.

3.2. Evolution des crédits du programme par catégorie de dépense

Tableau 3 : Evolution des crédits du programme par catégorie de dépense

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des crédits du programme par nature de dépense.

Nature dépense	Exécution 2021	LFI 2022	LFI 2023	Variation relative absolue	Variation en %
Personnel					
AE	34 613 697	99 176 040	154 563 000	55 386 960	56%
CP	34 613 697	99 176 040	154 563 000	55 386 960	56%
Biens et services					
AE	8 987 230	29 990 130	29 990 130	-	0%
CP	8 987 230	29 990 130	29 990 130	-	0%
Transfert courant					
AE	403 000 000	405 000 000	405 000 000	-	0%
CP	403 000 000	405 000 000	405 000 000	-	0%
Investissements exécutés par l'Etat					
AE	3 287 019 388	2 425 000 000	4 925 000 000	2 500 000 000	103%
CP	3 287 019 388	2 425 000 000	4 925 000 000	2 500 000 000	103%
Transfert en capital					
AE	375 000 000	150 000 000	150 000 000	-	0%
CP	375 000 000	150 000 000	150 000 000	-	0%
Total général	4 108 620 315	3 109 166 170	5 664 553 130	2 555 386 960	82%

Les crédits pour l'exercice budgétaire de 2023 s'élèvent à **5 664 553 130 FCFA** contre **3 109 166 170 FCFA** soit une hausse de **2 555 386 960 FCFA** en valeur absolue (82%).

3.3. Répartition prévisionnelle des emplois rémunérés par l'Etat par catégorie d'emplois

Tableau 5 : répartition prévisionnelle des emplois rémunérés par l'Etat par catégorie d'emplois

Le tableau suivant présente la répartition des crédits de personnel par emploi et coût.

Catégories d'emplois	effectifs	Masse salariale
Hiérarchie A	9	84 872 000
Hiérarchie B	9	69 691 000
Total	18	154 563 000

Le montant des dépenses de personnel s'élève à 154 563 000 FCFA

3.4. Présentation des actions/activités par source de financement et zones d'intervention

Tableau 6: Présentation des actions/activités par source de financement et zones d'intervention

Libellé Actions	Activité/ Projet	Source de financement		Zones d'intervention (Régions)
		Ressources internes	Ressources externes	
Elargissement de l'accès à la formation par apprentissage Elargissement de l'accès à la formation par apprentissage	Appui programmes agence nationale de la maison de l'outil	625 000 000	0	Toutes les régions du Sénégal
	Projet d'orientation des jeunes hors système d'éducation et de formation vers l'apprentissage	300 000 000	0	Toutes les régions du Sénégal
	Projet unité mobile d'assemblage et de transformation dans les métiers verts (UMAT) du Sahel	150 000 000	0	Matam, Sédhiou et Fatick
	Projet renforcement de l'employabilité des jeunes par l'apprentissage non formel	0	4 000 000 000	Toutes les régions du Sénégal
	Sous total	1 075 000 000	4 000 000 000	
Rénovation du système de formation par apprentissage	Appui à l'insertion des apprentis certifiés	130 000 000	0	Toutes les régions du Sénégal
	Mise à niveau des maisons de l'outil	275 000 000	0	Toutes les régions du Sénégal
	Sous total	405 000 000	0	
Amélioration du pilotage et de la gestion du programme	Suivi et évaluation des activités du programme	29 990 130	0	Toutes les régions du Sénégal
	Gestion courante du programme	154 563 000		Toutes les régions du Sénégal
	Sous total	184 553 130	0	
Total financement du programme		1 664 553 130	4 000 000 000	

Le programme est financé sur ressources internes à hauteur de un milliard cinq neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille cent trente francs CFA (**1 509 990 190 FCFA**) et sur ressources externes de quatre milliards (**4 000 000 000 FCFA**) .

3.5. PRESENTATION DES STRUCTURES AUTONOMES RATTACHEES

L'ANAMO vise principalement, à travers le modèle « Maison de l'Outil », de mettre en place des structures d'apprentissage communautaires décentralisées et flexibles, aptes à répondre aux exigences de pré-qualification des jeunes, en mettant à leur disposition des outils et équipements de production adaptés.

En effet, le secteur informel se révèle être le principal pourvoyeur d'emplois aussi bien en milieu urbain que rural. Malgré cela, l'absence ou la faiblesse des qualifications et compétences constitue un handicap à la promotion de l'employabilité, à côté de la précarité du cadre d'exercice et du manque d'équipement.

Ainsi, conformément au décret n°2010-456 du 08 avril 2010, l'ANAMO a pour mission de :

- mettre à la disposition des jeunes des équipements et des outils capables de valoriser les potentialités de leur milieu et d'améliorer leur cadre de vie ;
- offrir aux jeunes la possibilité d'exécuter des prestations de services capables de générer des recettes substantielles ;
- de former le maximum de jeunes en quête de qualification et d'emploi dans l'optique de la lutte contre le sous-emploi et le chômage ;
- décentraliser les activités de formation vers les quartiers et les communautés de base ;
- implanter des espaces de formation polyvalents susceptibles d'apporter des réponses pertinentes à la demande de production de biens et services locaux ;
- contribuer à la lutte contre l'émigration clandestine en fixant les jeunes dans leur terroir.

Le tableau qui suit présente la structure autonome (ANAMO) participant à la mise en œuvre du programme.

Actions	Activités	Montant	Résultats attendus	Indicateurs	Cible 2023
rénovation du système de formation par apprentissage	Appui à l'insertion des apprentis certifiés	130 000 000	la qualité de la formation par apprentissage est améliorée	Nombre d'apprentis formés placés en incubation dans les Maisons de l'Outil	270
	Mise à niveau des maisons de l'outil	275 000 000			
Elargissement de l'accès des jeunes aux dispositifs de l'apprentissage rénové	Programme d'investissement de l'agence nationale de la maison de l'outil	625 000 000	l'accès à la formation par apprentissage est accru		
Total		1 030 000 000			

Tableau 7: répartition des ressources des agences /structures autonomes

Catégories de dépenses	Exécution 2021	Dotations 2022	Dotations 2023	Variation absolue	Variation relative	Justifications des écarts
Ressources propres	0	0	0	0	0%	
Transfert Etat	405 000 000	555 000 000	555 000 000	0	0%	
Total	405 000 000	555 000 000	555 000 000	0	0%	

Tableau 8: répartition des dépenses de transferts reçus de l'Etat de chaque agence /structure autonome

Catégories de dépenses	Exécution 2021	Dotations 2022	Dotations 2023	Variation absolue	Variation relative	Justifications des écarts
Charges de personnel	311 709 385	339 009 795	366 310 205	27 300 410	8%	
fonctionnement	396 826 593	405 000 000	405 000 000	0	0%	
Investissement	932 041 100	625 000 000	625 000 000	0	0%	
Total	1 640 577 088	1 369 009 795	1 396 310 205	27 300 410	2%	

IV. DIFFICULTES ET RISQUES

Le programme est confronté à des **difficultés** liées à :

- l'harmonisation des interventions des acteurs ;
- au manque de cadres de dialogue pour les nombreux acteurs;
- l'absence d'un dispositif adéquat de collecte de données statistiques ;
- l'insuffisance de ressources pour financer une partie déploiement de l'Apprentissage, notamment les apprentis déjà sélectionnés.

Au niveau des **risques**, nous pouvons souligner le manque d'appropriation de la politique d'apprentissage par les acteurs du niveau déconcentré et les difficultés de mobilisation des budgets

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE
L'APPRENTISSAGE ET DE L'INSERTION

**PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE
PROGRAMME PILOTAGE, GESTION ET
COORDINATION ADMINISTRATIVE**

PAP 2023 VERSION 1

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME	3
II.	PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	5
III.	PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME.....	6
	3.1. Présentation des credits du programme par actions et par nature economique de depense	6
	3.2. Evolution des crédits du programme par catégorie de dépense.....	8
	3.3. Répartition prévisionnelle des emplois rémunérés par l'état par catégorie d'emplois	8
IV.	Difficultés et risques	8

I. INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme « Pilotage, Coordination et Gestion administrative » vise à améliorer la gouvernance du secteur en s'adossant sur un renforcement du partenariat public-privé et sur une gestion efficiente et rationnelle des ressources attribuées au secteur en vue d'assurer son développement optimal et inclusif.

Les stratégies mises en œuvre permettront d'améliorer le pilotage ministériel, le partenariat, la gestion intégrée et informatisée des ressources humaines, financières et matérielles, le dispositif de suivi-évaluation, le système de collecte et de diffusion des données statistiques ainsi que la politique de promotion de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion. A cela, s'ajoute le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration des interventions.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions, le programme s'appuie sur les services et structures ci-dessous :

- le Cabinet et les services rattachés ;
- la Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement (DAGE) ;
- la Direction des Examens, Concours professionnels et Certifications (DECPC) ;
- la Direction des Ressources Humaines ;
- la Cellule des Etudes et de la Planification ;
- le Service Nationale d'Orientalion Professionnelle (SNOP) ;
- le Centre national d'Information et de la Documentation ;
- l'Unité de Suivi et de Coordination de Projets (USCP) ;
- la Cellule de Passation des Marchés (CPM);
- l'Inspection Interne ;
- la cellule Genre ;
- la cellule juridique ;
- les inspections d'académie.

Le programme s'est fixé comme objectifs :

- améliorer les performances des programmes du MFPAI;
- améliorer la visibilité du MFPAI ;
- améliorer le pilotage de la formation professionnelle de l'apprentissage et de l'insertion.

Pour l'atteinte de ces objectifs, le programme mène les actions suivantes :

- Le Renforcement du pilotage du système basé sur des données fiables et à jour qui nécessite la gestion d'un système intégré de gestion des données fiables et à jour fonctionnel, la promotion d'une gestion partenariale et inclusive du système et un renforcement des dispositifs de coordination et de pilotage de l'action ministérielle mais aussi de la reddition des comptes et du contrôle de gestion des programmes et de la planification, suivi-évaluation. Il s'agit aussi, de renforcer le processus de déconcentration de l'ordonnancement à travers l'effectivité du budget programme;
- L'amélioration des performances du dispositif d'orientation et de communication : la poursuite de la réforme de l'ETFP à travers l'élargissement de l'accès à la FPAI(l'orientation d'au moins 30% des sortant(e)s du cycle fondamental vers la FPT inscrite dans le PAQUET/EF, la construction de nouveaux centres), l'Apprentissage rénové, la généralisation de l'APC, l'expérimentation de la formation duale, la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes, la dimension genre, entre autres, imposent au ministère la mise en œuvre de dispositifs d'information, de communication et d'orientation performants et inclusifs pour une meilleure visibilité de ses actions et résultats.

En effet, le constat général dans le secteur de la FPT est le manque d'information et d'orientation des populations en matière de formation et d'insertion professionnelle. Dès lors, la mise en synergie des activités des services autour de quatre axes majeurs d'intervention permettant de promouvoir davantage l'EFPA :

- ✓ Information/sensibilisation sur la formation professionnelle et l'apprentissage;
- ✓ Communication digitale et hors média ;
- ✓ La dimension genre ;
- ✓ L'orientation professionnelle des cibles.

Par ailleurs, dans le but de faciliter la circulation rapide des informations et des données fiables nécessaire au dialogue de gestion et à la prise de décision, le processus de dématérialisation des processus et procédures déjà enclenché va se poursuivre ;

- et le **renforcement des capacités institutionnelles, financières et matérielles** du ministère qui passe par l'amélioration du système de gestion des ressources humaines, un renforcement de la fonction gestion des ressources financières et matérielles, un renforcement du dispositif de gestion des examens, concours professionnels et certifications et une implémentation réussie du budget-

programme. Le programme se fixe aussi comme ambition le renforcement des capacités d'intervention, de management et de gestion des services.

II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le tableau ci-dessous présente les éléments structurants du programme notamment les objectifs, les résultats attendus, les actions, les indicateurs et les cibles du programme.

Tableau 1 : Cadre de performance

Pilotage, gestion et coordination administrative							
Objectifs spécifiques	Actions	Résultats	Indicateurs	Situation de référence 2021	Valeurs cibles 2022	Valeurs cibles 2023	Sources de vérification
OS1 : améliorer les performances des programmes du MFPAI	A1 : renforcement des capacités financières, matérielles et des ressources humaines	R1.1 : les ressources en adéquation avec les objectifs des programmes sont disponibles	Taux d'exécution du budget	79,61%	82%	85%	Annuaire statistique
			Niveau de maîtrise de la planification opérationnelle	4	3	2	rapport d'activités CEP
			Taux de couverture des besoins en RH	43%	49%	53%	Annuaire statistique
OS2 : améliorer la visibilité du MFPAI	A2 : amélioration des performances du dispositif d'orientation et de communication	R2.1 : les Offres de formation et de services de la FPTA sont connues	Nombre de visiteurs sur les plateformes digitales du MFPAI	96480	144 720	202 608	Annuaire statistique
			Pourcentage de mise en œuvre du Plan d'Institutionnalisation Genre	15%	20%	30%	Rapport d'activité cellule genre
OS3 : améliorer le pilotage de la formation professionnelle de l'apprentissage et de l'insertion	A3 : renforcement du pilotage du système basé sur des données fiables et à jour	R3.1 : la reddition des comptes et le contrôle de gestion sont améliorés	% de mise en œuvre des recommandations issues des rapports de vérification	ND	25%	50%	Rapport d'activité inspection interne
			% de mise en œuvre des recommandations issues des RAP	80%	85%	90%	rapport d'activités CEP
		R3.2 : le système intégré de gestion des données fiables et à jour est fonctionnel	Disponibilité de rapport statistique N-1 sur le secteur au premier trimestre de l'année N	0	1	1	rapport d'activités CEP
		R3.3 : La déconcentration de l'ordonnancement est effective et assurée de manière efficace	Accès effectif au système d'information SYSBUDGEP	0	1	1	Rapport d'activité DAGE

III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

Cette partie présente la répartition des crédits du programme par action et par nature économique de dépense, l'évolution des crédits par nature de dépense, le tableau des échéanciers CP, la répartition des crédits par projet et par source de financement et la présentation des structures autonomes.

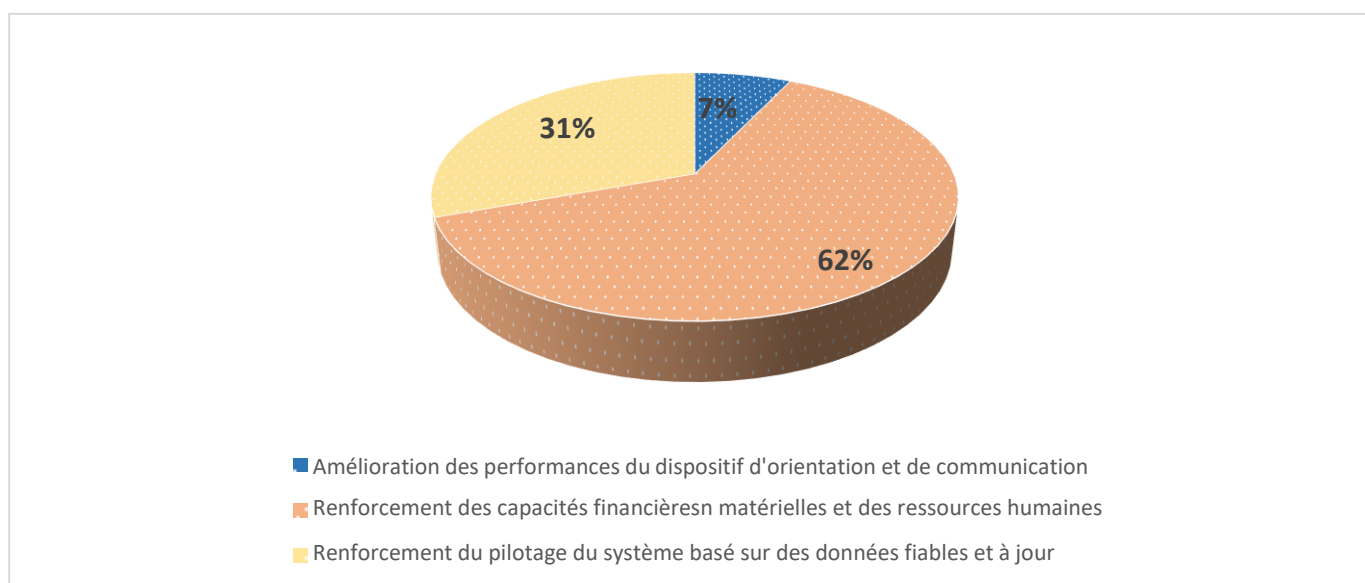
3.1. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME PAR ACTIONS ET PAR NATURE ECONOMIQUE DE DEPENSE

Tableau 2 : Ventilation triennale des crédits par actions, par activités en AE-CP

Le tableau ci-dessous, présente la répartition des crédits en AE et CP par actions et activités:

Actions	Activités	AE 2023 CP	
		AE	CP
Amélioration des performances du dispositif d'orientation et de communication	Communication digitale	1 500 000	1 500 000
	Communication hors médias	12 000 000	12 000 000
	Coordination et suivi du dispositif de communication, d'information et de documentation	67 559 000	67 559 000
	Coordination et suivi du dispositif de promotion	97 042 860	97 042 860
	Dématérialisation des processus et des procédures	4 000 000	4 000 000
	Information/Sensibilisation	5 997 200	5 997 200
	Orientation professionnelle des cibles	4 500 000	4 500 000
	Promotion de l'inclusion et de l'équité sociale	5 000 000	5 000 000
	Promotion du genre dans les établissements et dans la communauté	50 982 000	50 982 000
	Sous total 1	248 581 060	248 581 060
Renforcement des capacités financières, matérielles et des ressources humaines	Evaluations et certifications enseignements/apprentissages	100 000 000	100 000 000
	Renforcement dispositif de gestion financière et matérielle	203 524 504	203 524 504
	Renforcement du dispositif de gestion du personnel	196 179 000	196 179 000
	Coordination et suivi de la stratégie du programme	7 900 000	7 900 000
	Contrôle suivi évaluation du processus de passation des marchés	23 373 000	23 373 000
	Evaluations et certifications enseignements/apprentissages	1 158 997 687	1 158 997 687
	Renforcement dispositif de gestion financière et matérielle	137 175 294	137 175 294
	Renforcement dispositif gestion examens/concours/certificat°	286 922 000	286 922 000
	Renforcement du dispositif de gestion du personnel	57 750 000	57 750 000
	Renforcement du dispositif de mobilité du personnel	20 000 000	20 000 000
	Sous total 2	2 191 821 485	2 191 821 485
Renforcement du pilotage du	Adaptation du cadre juridique	18 219 000	18 219 000
	Collecte de données statistiques	13 500 000	13 500 000

système basé sur des données fiables et à jour	Contrôle administratif et financier des services	96 320 000	96 320 000
	Coordination de l'action ministérielle	166 174 000	166 174 000
	Dynamisation des organes de pilotage	1 500 000	1 500 000
	Implantation du dispositif de contrôle interne dans les services	2 160 000	2 160 000
	Planification, suivi évaluation des projets et programmes	115 636 000	115 636 000
	Renforcement de la déconcentration de l'action ministérielle	454 362 950	454 362 950
	Renforcement du partenariat public-privé	204 000 000	204 000 000
	Sous total 3	1 071 871 950	1 071 871 950
Total général		3 512 274 495	3 512 274 495



Les crédits de paiement (CP) du programme répartis par actions s'établissent comme suit :

- renforcement du pilotage du système basé sur des données fiables et à jour : **1 071 871 950 FCFA** soit **31%** en valeur relative ;
- amélioration des performances du dispositif d'orientation et de communication : **248 581 060 FCFA** soit **7%** en valeur relative ;
- renforcement capacités institutionnelles, humaines, financières et matérielles : **2 191 821 485 FCFA** soit **62%** en valeur relative.

3.2. Evolution des crédits du programme par catégorie de dépense

Tableau 3 : Evolution des crédits du programme par catégorie de dépense

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des crédits du programme par natures de dépense.

Nature dépense	Exécution 2021	LFI 2022	LFI 2023	Variation relative absolue	Variation en %
Personnel					
AE	2 088 377 697	6 803 739 678	1 639 588 504	-5 164 151 174	-75,9%
CP	2 088 377 697	6 803 739 678	1 639 588 504	-5 164 151 174	-75,9%
Biens et services					
AE	1 307 640 446	1 522 685 991	1 822 685 991	300 000 000	19,7%
CP	1 307 640 446	1 522 685 991	1 822 685 991	300 000 000	19,7%
Transfert courant					
AE	50 000 000	50 000 000	50 000 000	0	0%
CP	50 000 000	50 000 000	50 000 000	0	0%
Total général	3 446 018 143	8 376 425 669	3 512 274 495	-4 864 151 174	-58,06%

Les crédits de l'exercice budgétaire de 2023 s'élèvent à **3 512 274 495 FCFA** contre **8 376 425 669 FCFA** soit une baisse de **4 864 151 174 FCFA** en valeur absolue (-58,06%).

3.3. Répartition prévisionnelle des emplois rémunérés par l'Etat par catégorie d'emplois

Tableau 4 : répartition prévisionnelle des emplois rémunérés par l'Etat par catégorie d'emplois

Le tableau suivant présente la répartition des crédits de personnel par emploi et coût.

Catégories d'emplois	Effectifs	Masse salariale
Hiérarchie A	95	1 004 875 504
Hiérarchie B	69	469 576 000
Hiérarchie C	7	36 411 000
Hiérarchie D	6	17 051 000
Hors Hiérarchie	15	116 675 000
Total	192	1 639 588 504

Le montant des dépenses de personnel s'élève à 1 639 588 504 FCFA

IV. DIFFICULTES ET RISQUES

Le programme est confronté à des **difficultés** liées à :

- ✚ l'harmonisation des interventions des acteurs ;
- ✚ la fonctionnalité des cadres de dialogue et de gouvernance ;
- ✚ l'insuffisance répétitive de ressources pour la prise en charge régulière des indemnités de déplacements et frais de corrections ;
- ✚ le financement des plans d'actions des BFPA
- ✚ la traçabilité des financements injectés dans le secteur par les collectivités territoriales et certains bailleurs ;
- ✚ le financement de la stratégie de communication du MFPAI indispensable pour booster l'adhésion et l'appropriation des communautés aux politiques d'emploi et de FPT ;
- ✚ au financement de la politique d'orientation professionnelle en rapport avec l'objectif d'orienter 30% des sortants du cycle fondamental vers la FPT.

Parmi les **risques**, nous pouvons souligner le déficit d'appropriation des orientations ministérielles par les niveaux déconcentré et décentralisé.